



Aux parents des élèves  
des classes 3P à 8P  
*Courrier sur le site ASI7*

La Sarraz, le 3 juillet 2023

## Année scolaire 2023 - 2024 – Devoirs surveillés 3P à 8P

Madame, Monsieur,

Le Comité de direction de l'ASI7 a le plaisir de vous informer que les devoirs surveillés seront mis en place semestriellement **du lundi 11 septembre 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024** (1<sup>e</sup> semestre), puis **du 5 février 2024 au 13 juin 2024** (2<sup>e</sup> semestre) pour l'année scolaire 2023-2024.

Les devoirs surveillés auront lieu **les lundis, mardis, jeudis de 15h35 à 16h20** sur les sites scolaires de La Sarraz (élèves 3P à 8P) et d'Eclépens (élèves 3P à 6P) **si le nombre d'inscriptions est suffisant**. L'ASI7 déterminera le lieu des devoirs surveillés et organisera les transports sur ces lieux. A la fin de la prestation, les élèves rentreront par leurs propres moyens, sous la responsabilité des parents.

En cas d'intérêt, nous vous prions de compléter **le formulaire d'inscription** pour le 1<sup>e</sup> semestre de l'année scolaire 2023-2024 et de le retourner **avant le 4 septembre 2023** par courrier postal au secrétariat de l'ASI7, rue des Terreaux 1, Case Postale 30, 1315 La Sarraz ou par courriel à [secretariat@asi7.ch](mailto:secretariat@asi7.ch). Le second semestre fera l'objet d'une nouvelle inscription en décembre 2023.

La prestation des devoirs surveillés 2023-2024 fait l'objet d'**une facture forfaitaire semestrielle**, aux tarifs suivants : CHF 100.00, pour 1 prestation par semaine, CHF 200.00, pour 2 prestations par semaine et CHF 300.00, pour 3 prestations par semaine. **S'agissant d'un forfait, aucune rétrocession ne sera accordée en cas d'absences.**

### Règlement :

- L'élève inscrit s'engage à fréquenter les devoirs surveillés aux jours fixes définis par les parents.
- Les absences doivent être annoncées **auprès du secrétariat ASI7 021 866 13 22** ou par courriel à [secretariat@asi7.ch](mailto:secretariat@asi7.ch).
- En cas d'écart de conduite répétitif, un élève pourra être exclu temporairement ou définitivement de cette prestation. **Aucun remboursement ne sera versé lors d'une exclusion temporaire ou définitive.**
- Le responsable des devoirs surveillés soutient l'élève dans son travail, mais il est possible que l'élève n'ait pas terminé ses devoirs à la fin de la prestation.

En espérant que cette mesure sera profitable à la scolarité des enfants intéressés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

### Pour le Comité de direction

Le président :

Laurent Michel

Association scolaire  
intercommunale des 7 communes  
Région La Sarraz  
Rue des Terreaux 1 – CP30  
1315 La Sarraz

La secrétaire :

Christelle Schwab

Annexes : formulaires d'inscription aux devoirs surveillés année 2023-2024 (**1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre**)